

République Française

Département DORDOGNE

**Commune de Saint-Léon-sur-Vézère**

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 13 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Yannick DALBAVIE, Maire de Saint-Léon-sur-Vézère, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été envoyés par écrit aux conseillers municipaux le 07 janvier 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 07 janvier 2022.

**Présents** : M. Yannick DALBAVIE, M. David LESPINASSE, Mme Anita JARDEL, Mme Nicole DEGRAVE, Mme Estelle PHELIP, M. Philippe LAUGENIE, M. Michel LESPINASSE, M. Gé KUSTERS, M. Philippe JARDEL

**Absents** : Mme Virginie FAGETTE donne procuration à Mme Estelle PHELIP, M Serge SEPART donne procuration à M Yannick DALBAVIE

M Philippe LAUGENIE a été nommée secrétaire de séance.

M le Maire propose de rajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Délibération au sujet du Recensement de la population et des agents recenseurs

**Première délibération de la séance :**

**Délibération D2022-01**

**Recensement de la population – agents recenseurs**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	09	11	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

M. Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Pour cela, il est nécessaire de délibérer sur la création de deux postes d'agents recenseurs pour assurer les opérations de distribution et de collectes des fiches de recensement.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider la création de deux postes d'agents recenseurs.

---

**Deuxième délibération de la séance :**  
**Délibération D2022-02**

**Signature de la convention entre l'ATD et la commune pour l'Assistance technique en matière d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES DOMESTIQUES**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	09	11	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention relative à l'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif, entre l'Agence Technique Départementale (pôle assainissement SATESE) et la Commune.

La convention a pour objectifs :

- d'aider les collectivités à répondre aux obligations réglementaires en matière de mesures d'autosurveillance,
- d'apporter une assistance au fonctionnement et au suivi des installations, afin de maintenir les performances de traitement,
- de concourir à la réalisation de certains documents réglementaires,
- d'organiser des formations à destination des élus en charge des politiques de l'eau, ainsi que des agents en charge d'exploitation.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la convention et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

---

**Troisième délibération de la séance :**  
**Délibération D2022-03**

**Mise en place du dépôt dématérialisé des demandes d'urbanisme**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	09	11	Pour 10 Contre 0 Abstention 1

Le Maire rappelle à l'assemblée que le service instructeur de la CdC Vallée de l'Homme instruit les Autorisations Droit des Sols de la commune. Il utilise le logiciel Cart@ds, mis aussi à disposition de la commune. Un téléservice dédié à la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme est issu de ce logiciel. L'adresse de connexion est la suivante : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>. Elle sera intégrée sur le site internet de la commune et sera disponible sur le portail citoyen territorial (<https://demarches.dordogne.fr/>) mis à disposition par le département de la Dordogne.

Le Maire propose que ce guichet unique soit le seul autorisé par la commune pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal décide à la majorité, d'approuver l'utilisation d'une seule voie de dépôt via le guichet unique suivant : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>

---

### **Point sur le personnel communal**

M le Maire indique qu'il va falloir recruter un emploi saisonnier pour le camping. Le conseil municipal valide la publication de l'offre sur le site du centre de gestion et de Pôle Emploi dès à présent.

### **Orientations budgétaires**

Le vote du budget aura lieu courant mars. Des réunions préparatoires vont avoir lieu pour définir les lignes directrices.

### **Travaux investissement**

M. David LESPINASSE fait un point sur les travaux à prévoir. Outre la voirie, la réfection du parking à l'entrée du village est à l'étude pour drainer l'eau et avoir un parking propre. Les sanitaires de l'école vont être refait cet été. Un microtracteur va également être acheté avec reprise de l'ancien. M Le Maire informe que le projet de chaudière à granulés est à l'étude, une visioconférence avec les services du département aura lieu début février pour monter le dossier.

---

### **Infos et QD**

M Le Maire informe avoir reçu le conducteur de travaux au sujet de la fibre et des poteaux à Chaban. Après une mise au point, les fils vont être installés sur les poteaux téléphoniques.

M Le Maire fait part au conseil municipal qu'une entreprise de vérification des extincteurs va envoyer une nouvelle proposition.

M LESPINASSE David indique que la citerne à l'entrée du chemin communal au lieu-dit Monbazillac sera prochainement détruite.

La Direction Départementale des Territoires a demandé de compléter une cartographie des aléas mouvement de terrain sur l'emprise du Département de la Dordogne.

Des livrets de parrainages civils ont été commandés pour offrir aux parents lors de la cérémonie, des coffrets de stylos ont également été commandé pour les mariages.

L'association Histoire de Pierres par la voie de M. David LESPINASSE cherche des mécènes pour la réfection de la toiture de l'église.

**Fin de séance 22h50**